

# MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS



*Études de dangers (ICPE, Seveso, ...), Analyses de risques, POI*

## NOTRE SAVOIR-FAIRE

### Recensement des substances dangereuses

- › Expertises techniques relatives à votre recensement et à la classification des substances et mélanges dangereux ainsi qu'à votre état des stocks des matières dangereuses et combustibles.

### Études de dangers

- › Réalisation des **études de dangers d'installations classées et/ou de canalisations de transports de produits dangereux** incluant les analyses de compatibilité relatives à la maîtrise de l'urbanisation,
- › Elaboration de votre **réexamen quinquennal des études de dangers** (ICPE – SEVESO Seuil Haut).

### POI - PDI

- › Plan d'Opération Interne (**POI**) et/ou de votre Plan de Défense Incendie (**PDI**) incluant :
  - › Animation et rédaction de votre POI ou PDI ,
  - › Formation du personnel in-situ (terrain et/ou salle de crise),
  - › Organisation des exercices grandeur nature sur votre site.

### Analyses des risques

- › Animation d'analyse préliminaire des risques (**APR**), de revues **HAZOP** ou **HAZID**.

### PM2I - ECS

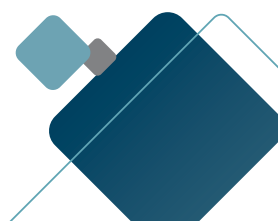
- › Accompagnement à l'élaboration de vos recensements au titre du Plan de Modernisation des Installations Industrielles (**PM2I**) et/ou à l'identification des Equipements Critiques au Séisme (**ECS**).

### Concepts et standards sécurité

- › Elaboration de vos **concepts et standards sécurité** en matière de maîtrise des risques industriels.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- › AM du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,
- › AM du 26 mai 2014 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement,
- › Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages – codifiée au code de l'environnement et au code du travail notamment,
- › Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,
- › AM du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation,
- › Circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003,
- › Chapitre V : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques du titre V du livre V du code de l'environnement (Articles R555-1 à R555-53),
- › AM multifluide du 5 mars 2014 modifié portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,
- › AM du 8 février 2017 relatif au réexamen quinquennal des études de dangers des ICPE de statut Seveso seuil haut,
- › Article R.515-98 de la section 9 chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement (transposition de la Directive SEVESO III).



# NOS ATOUTS

► *L'agilité d'une PME à votre service*

## NIVEAU D'EXPERTISE

- › Des ingénieurs et cadres techniques expérimentés,
- › Une expertise et un savoir-faire mis en œuvre sur de nombreux domaines d'activités,
- › Une garantie de la réalisation d'études répondant au périmètre réglementaire et intégrant des mesures de maîtrise des risques robustes,
- › Un retour d'expérience enrichi (incluant les énergies nouvelles : hydrogène, biogaz, biomasse, éolien, ...),
- › Un pôle «Maîtrise des risques industriels» structuré et compétent,
- › Une organisation interne certifiée selon les référentiels ISO 9001, 14001 et 45001.

## RÉACTIVITÉ ET PROXIMITÉ

- › Des agences à proximité de chez vous,
- › Une réactivité aux besoins des clients,
- › Des rapports humains et des relations durables.

AIR LIQUIDE • AJINOMOTO FOODS EUROPE • ARMEE •  
AUTOLIV NCS • BASF • BOREALIS • BSN MEDICAL-ESSITY •  
CEREXAGRI • CHEVRON ORONITE SA • CIMENTS CALCIA •  
EDF (études de dangers conventionnelles) • ENGIE GREEN • FOODS  
EUROPE • GRTgaz • INEOS • KEOLIS • PRYSMIAN • RAFFINERIE  
DU MIDI • SANOFI • SHISEIDO • SOGEP • ST MICROELECTRONICS •  
TECHNIP • TERECA • TOTALENERGIES, ...

Ils nous  
font confiance  
**REJOIGNEZ-LES**



## Nous contacter

SIEGE / CENTRE-OUEST  
02 47 75 18 87

NORMANDIE  
02 32 10 73 33

VALLEE-DU-RHÔNE  
06 28 65 74 26

ILE DE FRANCE  
01 53 34 87 43

SUD-EST  
04 78 39 05 83

SUD-OUEST  
05 57 93 53 84

NORD PICARDIE  
03 28 64 54 14

BOURGOGNE  
06 23 58 56 60

NEODYME BREIZH  
02 96 65 79 31

[www.neodyme.fr](http://www.neodyme.fr)

